



Une démarche multi-partenariale



Pour répondre aux enjeux sur la préservation de la qualité de l'eau, un groupe de travail s'est constitué en 2008 grâce au soutien et à la participation du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT). A partir de constats partagés par tous notamment concernant le manque d'information et d'instruments opérationnels, les différents partenaires se sont mobilisés pour co-construire une « **boîte à outils** » à destination des acteurs de l'eau, des conseillers et animateurs de terrain, des maîtres d'ouvrages et des financeurs. Les supports et documents réalisés dans ce cadre collectif permettent de mieux comprendre et **d'expliquer en quoi l'agriculture biologique est une des solutions à privilégier pour protéger la qualité de l'eau.**

Ces différents supports peuvent inciter les acteurs à développer des projets de territoires dans le cadre de démarches partenariales et concertées, via – par exemple – une Charte d'agriculture biologique de proximité dans le Vaucluse, une démarche de Contrat global dans l'Aisne, une Opération collégiale de Reconquête de la Qualité de l'eau (ORQUE) dans le Nord, ou un programme de concertation local et régional en Poitou-Charentes¹.

Au-delà du pilotage partenarial du projet, ce sont également les actions de terrain qui associent tous les partenaires, tant pour la sensibilisation, les diagnostics, la construction des plans d'actions..., en visant à chaque fois à croiser les points de vue des maîtres d'ouvrage, des acteurs de l'eau, des acteurs agricoles, des collectivités et des pouvoirs publics.

¹ : Cf. plaquette « Développement de l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage, Outils et expériences à destination des maîtres d'ouvrage »

Les partenaires du projet



Action soutenue et financée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT – fonds CASDAR)

Un projet : la protection de l'eau par le développement de l'agriculture biologique

L'objectif : dynamiser le développement de l'agriculture biologique pour préserver la ressource en eau, en particulier à travers des expérimentations sur des zones à enjeu 'eau' (« sites pilotes »)

Un projet en 4 phases :

INFORMER

Enjeux : faire savoir en quoi et comment l'agriculture biologique peut contribuer à la protection de la qualité de la ressource en eau.

Moyens : un comité de pilotage national multi-partenarial associant les pouvoirs publics, les Agences de l'Eau et les partenaires de terrain, soutenu par le Ministère de l'Agriculture et par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable, en place depuis 2008 (coordination assurée par la FNAB, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique).

Résultats : des outils construits en partenariat : un « *kit argumentaire* » (recueil de 7 fiches avec des résultats chiffrés des expériences de terrain, des exemples...), une *plaquette* synthétique tout public (4 pages)

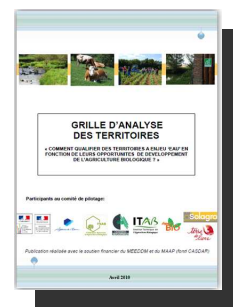


ACCOMPAGNER

Enjeux : proposer des outils adaptés aux actions de développement de l'agriculture biologique en phase avec les réalités du territoire.

Moyens : tester et rendre accessible une méthodologie d'évaluation des opportunités de développement de l'agriculture biologique sur un territoire.

Résultats : une *grille d'analyse et de qualification des territoires* (aires d'alimentation de captage et/ou bassins versants), avec son mode d'emploi, des exemples, une liste de critères et d'indicateurs commentés, des repères bibliographiques...



FAIRE CONNAITRE

Enjeux : identifier, recenser et faire connaître les leviers à la disposition des acteurs.

Moyens : valoriser les initiatives intéressantes et les expériences réussies ; repérer les actions mobilisatrices et transposables ; donner des pistes et des contacts.

Résultats : 3 plaquettes « *Recueil d'outils et d'expériences* » destinées aux différents acteurs de terrain : maîtres d'ouvrage, conseillers de terrain ou animateurs de territoire, acteurs de l'eau et financeurs.



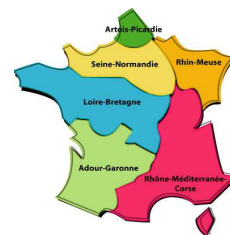
MONTRER & DEMONTRER

Enjeux : impulser et accompagner des dynamiques partenariales locales ; tester la méthode (diagnostics, animations locales...) dans différents contextes.

Moyens : mise en place d'un observatoire national de 12 « *sites pilotes* ».

Résultats attendus : diagnostics territoriaux et suivi des actions (via un « tableau de bord ») ; recueils de *références* en contextes variés ; analyse et diffusion des résultats.

ET à terme... : transposition des résultats avec l'appui de la recherche. Analyse, communication et valorisation des références et des résultats obtenus.



Le dispositif des Sites Pilotes

UN SITE PILOTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Il s'agit d'une **aire d'alimentation de captage (AAC)** ou d'un **territoire plus vaste** mais qui présente toutefois une certaine cohérence et/ou unité et qui présente un enjeu 'eau'. Sur cette zone, une démarche volontaire est engagée pour réfléchir au développement de l'agriculture biologique.
- Quelle que soit sa dimension, ce site présente un enjeu « **eau potable** ». En cas de situation dégradée pour la qualité de la ressource en eau, les pollutions y sont majoritairement d'origine **agricole**.

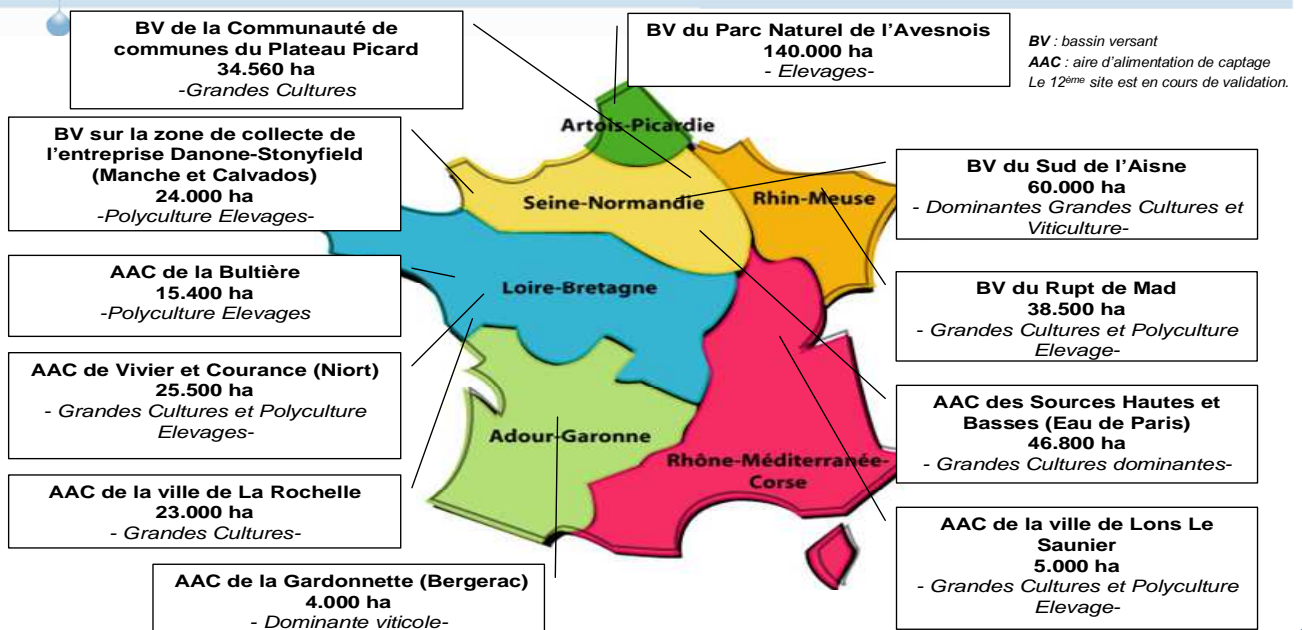
LES OBJECTIFS FIXES PAR LES PARTENAIRES SUR LES SITES

- Appliquer la grille d'analyse territoriale comme **outil de diagnostic initial / état des lieux** (NB : elle peut aussi être utilisée comme un support d'animation territoriale et de mise en relation des partenaires).
- Suivi **d'indicateurs** à renseigner dans le cadre d'un tableau de bord de suivi commun à tous les sites.
- **Mutualisation et échanges d'informations** entre sites pilotes et apports de **compléments d'information** par des intervenants extérieurs lors de rencontres « inter-sites régulières ».

LES PARTENAIRES A ASSOCIER AU DIAGNOSTIC PAR SITE

- Acteurs de l'eau et du territoire
- Acteurs de l'agriculture biologique
- Les correspondants administratifs
- Acteurs politiques locaux
- Acteurs de l'agriculture locale
- Acteurs dans le domaine réglementaire

Les 12 sites pilotes du projet



Les outils : mode d'emploi & usage

Les **supports de communication** (kit argumentaire, recueils d'expériences et d'outils, plaquette...) permettent de lever les préjugés et de faire apparaître l'agriculture biologique comme une solution à la fois efficace et réaliste pour réduire les pollutions diffuses sur un territoire donné. L'information permet donc de penser aussi au mode de production biologique quand il est question de lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole. De plus, les recueils d'expériences présentent un premier panel des leviers et d'actions que les différents acteurs peuvent utiliser et mettre en œuvre sur leurs territoires.

La **grille d'analyse** a été conçue pour identifier les opportunités de développement de l'agriculture biologique sur un territoire donné. Des choix méthodologiques ont été faits pour :

- ➔ rendre l'outil aussi opérationnel que possible,
- ➔ aborder les possibilités de développement de l'agriculture biologique à travers des critères globaux, à renseigner à l'échelle d'un territoire et à dire d'experts,
- ➔ en faire autant un outil de diagnostic que d'animation, en croisant les points de vue des experts et partenaires, associés et mobilisés sur le terrain.

Cet outil permet ainsi soit de détecter les territoires qui sont les plus favorables au développement de l'agriculture biologique, soit de déterminer les leviers permettant de créer des conditions favorables au développement de l'agriculture biologique sur un territoire pré-identifié et à étudier.

Pour faciliter l'appropriation de cette grille, un « **mode d'emploi** » lui est associé ; des exemples sont également annexés à ce document, tout comme des explications détaillées sur l'objectif des indicateurs et des critères utilisés. Des modules de formation sont également organisés et proposés.

Enfin, la mise en place du réseau de « **sites pilotes** » permet de disposer d'un observatoire d'opérations « grandeur nature » qui vont pouvoir être suivies à la loupe. De multiples partenaires de terrain sont associés (Agences de l'eau, agents de collectivités ou de communes, Parcs naturels, techniciens et animateurs en agriculture biologique, techniciens agricoles...) et participent au diagnostic, à la construction des plans d'actions, au suivi-évaluation... Des rencontres inter-sites s'organisent également pour faciliter les échanges d'expériences et approfondir des questions méthodologiques ou opérationnelles. De plus, des équipes de recherche se mobilisent pour participer au suivi des projets sur ces sites en priorité, et pour articuler leurs propres programmes avec ce dispositif (dans la mesure du possible). Enfin, un « **tableau de bord** » de suivi (actuellement en cours de finalisation avec le comité de pilotage national) va permettre un recueil d'informations harmonisé sur ces sites et – à terme – l'obtention de références et données nationales qui pourront être diffusées.

➔ Retrouver ces outils sur www.fnab.org, www.agriculture.gouv.fr ou www.developpement-durable.gouv.fr



Contacts presse

FNAB : Anne HAEGELIN, chargée de mission « Développement de l'AB, Eau » : 01.43.38.40.09 / ahaegelin@fnab.org
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (service presse) : 01.40.81.78.90
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (service presse) : 01.49.55.60.11